

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision: 28/01/2026

8930 PU Hardener

Code du produit: 8930

Page 1 de 13

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

8930 PU Hardener

Nom de la substance: Homopolymer of Hexamethylene Diisocyanate  
Numéro d'Enregistrement: 01-2119488934-20-0000  
REACH:  
N° CAS: 28182-81-2  
N° CE: 931-297-3

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

durcisseur (réticulant)

##### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Société: Kisling AG  
Rue: Motorenstrasse 102  
Lieu: CH-8620 Wetzikon  
Téléphone: +41 58 272 0 272  
E-mail: customerservice@kisling.com  
Interlocuteur: Product Compliance Téléphone: +49 7940 5096 143  
E-mail (Interlocuteur): compliance@kisling.com  
Internet: www.kisling.com

##### Fournisseur

Société: Kisling (Deutschland) GmbH  
Rue: Salzstraße 15  
Lieu: D-74676 Niedernhall  
Téléphone: +49 7940 50961 61  
E-mail: customerservice@kisling.com  
Interlocuteur: Product Compliance Téléphone: +49 7940 5096 143  
E-mail Interlocuteur: compliance@kisling.com  
Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H332  
Skin Sens. 1; H317  
STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention: Attention  
d'avertissement:

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8930 PU Hardener

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 8930

Page 2 de 13

#### Pictogrammes:



#### Mentions de danger

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

#### Conseils de prudence

- P261 Éviter de respirer Vapeur.  
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: Attention

#### Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H317

#### Conseils de prudence

P261-P280-P333+P313-P362+P364

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

#### Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
28182-81-2	Homopolymer of Hexamethylene Diisocyanate			50 - < 100 %
	931-297-3		01-2119488934-20-0000	
	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H332 H317 H335			
822-06-0	di-isocyanate d'hexaméthylène			< 0,1 %
	212-485-8	615-011-00-1	01-2119457571-37-XXXX	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H330 H302 H315 H319 H334 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8930 PU Hardener

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 8930

Page 3 de 13

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
28182-81-2	931-297-3	Homopolymer of Hexamethylene Diisocyanate	50 - < 100 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
822-06-0	212-485-8	di-isocyanate d'hexaméthylène	< 0,1 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 7000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 959 mg/kg Resp. Sens. 1; H334: >= 0,5 - 100 Skin Sens. 1; H317: >= 0,5 - 100	

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des mesures de premiers secours

###### Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

###### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

###### Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés. Laver abondamment à l'eau/au savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Diluant.

###### Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Demander immédiatement un avis médical.

###### Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée

###### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Isocyanates, Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique),

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Utiliser une protection respiratoire adéquate

Prévoir un dispositif de réfrigération de secours pour le cas d'un incendie environnant.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**8930 PU Hardener**

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 8930

Page 4 de 13

réipients. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ventiler la zone concernée.  
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

Aucune information disponible.

#### Pour les secouristes

Aucune information disponible.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés.  
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

#### Autres informations

Les surfaces contaminées doivent immédiatement être nettoyées par:  
1 - un mélange de 95% eau et de 5% carbonate de sodium & Savon  
2 - 20ml agents de surface anioniques en solution aqueuse, 700 ml Eau, 350 ml Polyéthylène glycol 400  
3 - 30% Détergents textiles (monoéthanolamine), 70 % Eau.

Mélanger l'agent de décontamination aux résidus et laisser reposer dans le conteneur ouvert jusqu'à l'arrêt complet des réactions. Fermer et évacuer ensuite le conteneur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Faire en sorte de ne pas affecter des personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives, à un poste de travail où la préparation est utilisée. L'état des poumons de personnes chargées de la vaporisation de ce produit doit périodiquement être examiné.

Éviter le rejet dans l'environnement. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Utiliser des vêtements de travail aux propriétés antistatiques.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Réagit avec les : Eau. humidité. Formation de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

#### Préventions des incendies et explosion

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8930 PU Hardener

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 8930

Page 5 de 13

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. amines. Alcools. Eau. Acide fort, bases fortes

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Protéger des radiations solaires directes.

L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
822-06-0	Diisocyanate d'hexaméthylène	0,01	0,075		VME (8 h)	
		0,02	0,15		VLE (5 min)	

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
28182-81-2	Homopolymer of Hexamethylene Diisocyanate			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0.5 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>
822-06-0	di-isocyanate d'hexaméthylène			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0.035 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	0.07 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
28182-81-2	Homopolymer of Hexamethylene Diisocyanate	
	Eau douce	0.1 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	1 mg/l
	Eau de mer	0.01 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2530 mg/kg
	Sédiment marin	253 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	505 mg/kg
822-06-0	di-isocyanate d'hexaméthylène	
	Eau douce	0.049 mg/l
	Eau de mer	0.005 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.674 mg/kg
	Sédiment marin	0.067 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	8.42 mg/l
	Sol	0.523 mg/kg

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**8930 PU Hardener**

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 8930

Page 6 de 13

### Conseils supplémentaires

Faire en sorte de ne pas affecter des personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives, à un poste de travail où la préparation est utilisée. L'état des poumons de personnes chargées de la vaporisation de ce produit doit périodiquement être examiné.

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Voir les informations fournies par le fabricant.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

##### Protection de la peau

Utiliser des vêtements de travail aux propriétés antistatiques. (Fibres naturelles (coton) / fibres synthétiques résistantes à la chaleur )

##### Protection respiratoire

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié. appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133).

##### Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

#### Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	203 °C
Température d'auto-inflammation:	ca. 440 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé

DIN 51794

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**8930 PU Hardener**

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 8930

Page 7 de 13

Hydrosolubilité (à 15 °C):	Non miscible
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur (à 20 °C):	<0,00001 hPa
Densité (à 20 °C):	1,15 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:	non déterminé

### **9.2. Autres informations**

#### **Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion  
non déterminé

Propriétés comburantes  
non déterminé

#### **Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Point d'écoulement:	- 24 °C
Viscosité dynamique (à 20 °C):	958 mPa·s    DIN 53019

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Réagit avec les : Eau. (Oui, lent)  
Formation de: Dioxyde de carbone.

### **10.2. Stabilité chimique**

Aucune information disponible.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Tenir à l'écart de: Agents oxydants. amines. Alcools. Eau. Acide fort, bases fortes

Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés. Risque d'un éclatement du récipient.

### **10.4. Conditions à éviter**

En cas d'échauffement: Décomposition thermique.

### **10.5. Matières incompatibles**

Réactions exothermiques avec: amines. Alcools.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx). Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique). Isocyanates. (monomère) amines. Alcools.

### **Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

#### **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8930 PU Hardener

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 8930

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
28182-81-2	Homopolymer of Hexamethylene Diisocyanate				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2006)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2004)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
822-06-0	di-isocyanate d'hexaméthylène				
	orale	DL50 959 mg/kg	Rat	Study report (1970)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 7000 mg/kg	Rat	Study report (1985)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Homopolymer of Hexamethylene Diisocyanate; di-isocyanate d'hexaméthylène)

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

#### Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Homopolymer of Hexamethylene Diisocyanate)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune information disponible.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

#### Expériences tirées de la pratique

En cas d'inhalation:

Peut irriter les voies respiratoires. Dangers possibles: Lésions du foie et des reins. Dépression du système nerveux central. Symptômes: Maux de tête. Vertiges. Provoque somnolence ou torpeur. état inconscient.

Contact avec la peau:

Risque de résorption cutanée. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8930 PU Hardener

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 8930

Page 9 de 13

En cas de contact avec les yeux: Irritant pour les yeux. (reversible.)

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Autres informations

Produit comprenant des isocyanates.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée/Effet irritant: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

##### Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
28182-81-2	Homopolymer of Hexamethylene Diisocyanate					
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 > 10000 mg/l ( )	3 h	activated sludge, domestic	Study report (2005)	other: Directive 88/302/EEC, Part C
822-06-0	di-isocyanate d'hexaméthylène					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	EU Method C.3
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 842 mg/l ( )	3 h	Boue activée	REACH Registration Dossier	other: Commission Directive 88/302/EEC;

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
28182-81-2	Homopolymer of Hexamethylene Diisocyanate	8.38
822-06-0	di-isocyanate d'hexaméthylène	3.2

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
28182-81-2	Homopolymer of Hexamethylene Diisocyanate	706	none, estimated by calculation	Study report (2014)
822-06-0	di-isocyanate d'hexaméthylène	59.6	none, estimated by calculation	REACH Registration D

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

8930 PU Hardener

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 8930

Page 10 de 13

### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

### **Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Éliminer en observant les réglementations administratives.

#### **Code d'élimination des déchets - Produit**

080501 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08; déchets d'isocyanates; déchet dangereux

#### **Code d'élimination des déchets - Résidus**

080501 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08; déchets d'isocyanates; déchet dangereux

#### **Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

080501 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08; déchets d'isocyanates; déchet dangereux

#### **L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.  
Éliminer en observant les réglementations administratives.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **Transport terrestre (ADR/RID)**

#### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### **Transport fluvial (ADN)**

#### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### **Transport maritime (IMDG)**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 8930 PU Hardener

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 8930

Page 11 de 13

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sensible à l'humidité. Température de stockage momentanée maximale autorisée: +50°C Stocker séparément.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

(UE) EINECS/ELINCS/NLP:

oui

(RC) TCSI:

oui

(NZ) NZIoC:

oui

(USA) TSCA:

oui

(CDN) DSL:

oui

(ROK) KECI/ECL:

oui

(RP) PICCS:

oui

(JP) MITI:

oui

(CHN) IECSC:

oui

(AUS) AIIC:

oui

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision: 28/01/2026

**8930 PU Hardener**

Code du produit: 8930

Page 12 de 13

(CDN) NDSL: non

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,14,15.

### **Abréviations et acronymes**

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire, catégorie de danger 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

### **Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**8930 PU Hardener**

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 8930

Page 13 de 13

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.